



institut français
du **cheval**
et de l'**équitation**



DOSSIER de CANDIDATURE aux épreuves d'entrée en formation

BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres » *Formation Sport*

Session 2017/2018

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente

Identification du candidat :

Madame Monsieur

Nom* :

Nom de jeune fille :

Prénoms* :

Sexe : féminin masculin

Date et lieu de naissance* : le __ / __ / ____ à N° département : __

Adresse* :

CP: ____ Ville :

Tél. : Portable* :

E-mail* :@.....

Nationalité :

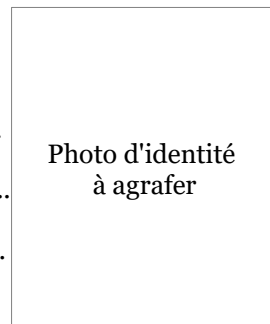
Situation de famille : célibataire marié(e) divorcé(e) ou séparé(e) veuf(ve)

pacsé(e) en concubinage

Nombre d'enfants : __

N° d'assuré social :

sous le régime : général agricole autre :



Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,
- que les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en **formation sport BPJEPS spécialité « activité équestre », mention « équitation »**

Fait le : _____

Signature du (de la) candidat(e) :

À: _____

Direction de la formation

Numéro de déclaration d'activité : 52 49 02267 49 auprès du préfet de région des Pays de la Loire

Numéro SIRET : 130 010 440 00019 Numéro NAF :8412Z

Conditions générales de vente - IFCE

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'IFCE et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par l'IFCE.

Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1. Fiche d'inscription:

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier d'inscription composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier d'inscription, de le signer et de l'adresser ensuite à l'IFCE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

La signature du dossier d'inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

1. 2. Convocation:

A réception du dossier d'inscription complet et à l'issue de la date limite d'inscription, l'IFCE adresse une convocation au cocontractant.

Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

2.1. Tarifs des tests de sélection:

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

2.2. Modalités de paiement:

Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est du au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. L'IFCE envoie une facture au cocontractant.

2.3. Financement de la formation:

Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

Article 3. DELAI DE RETRACTATION

Une fois le dossier d'inscription envoyé à l'IFCE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

4.1. Annulation du fait du cocontractant :

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au delà du délai de rétractation doit en informer l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçues par l'IFCE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant de la formation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.

4.2. Annulation du fait de l'IFCE:

Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, l'IFCE propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

L'IFCE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.

Dans ce cas, l'IFCE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, l'IFCE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme.

Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.

Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

Tests de Sélection

Formation Sport

BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités équestres »

Conditions d'inscription :

- Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation,
- Disposer au minimum d'un cheval (6 ans minimum), **Cheval personnel obligatoire lors du passage des tests**
- Avoir des résultats en compétition, niveau Amateur 1 GP dans la discipline du CSO, Amateur 2 dans la discipline du Dressage ou Amateur 1 dans la discipline du CCE

Dates :

Tests de sélection : 2 jours du 03 au 08 juillet 2017

La Direction de la Formation vous adressera une convocation aux tests (TEP, Positionnement et Sélection) en vous précisant les dates effectives en fonction du nombre de candidats.

Restauration et hébergement :

Restauration possible à l'ESCE - site de Saumur
Pas d'hébergement sur place mais diverses possibilités à proximité

Frais d'inscription aux tests de sélection :

380 € TTC+ 17,50 € TTC / jour pour la pension du cheval (paille, supplément de 5,60€/jour pour les copeaux)

Votre chèque ne sera encaissé que le 1er jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.

Financement de la formation :

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Le service financement des formations de l'ESCE se charge d'étudier la solution la plus adaptée à chaque cas. Il est conseillé de contacter :
Maud Dupuy d'Uby au 02 41 53 50 50 ou maud.dupuy-duby@ifce.fr

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.

Le dossier de candidature est à retourner COMPLET

Au plus tard le **09 juin 2017**

École supérieure du cheval et de l'équitation - Site de Saumur
Avenue de l'ENE – BP 207
49411 Saint Hilaire Saint Florent
+33 (0)2 41 53 50 50
esce@ifce.fr

Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

ATTENTION

Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte

- Le dossier de renseignements à l'entrée en formation complet**
- Un exemplaire de votre **curriculum vitae** détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle et/ou bénévole (pratique, animation, pédagogie...), accompagné d'une **lettre de motivation et de votre projet professionnel**.
- Une photocopie de votre **attestation d'assuré(e) social(e), en cours de validité** (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet www.ameli.fr). La carte vitale n'est pas recevable.
- Une attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile** (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités sportives, déplacements, etc).
- Une photocopie de la **licence FFE** (en cours de validité recto-verso)
- Un **Relevé d'Identité Bancaire**
- Les **résultats en compétition** des 2 dernières années
- La fiche de **réservation de box** pour les tests de sélection
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'IFCE, du montant des frais des tests de sélection et des frais annexes (boxes) (*non remboursable hors délai de rétractation*)
- Une photocopie de votre **pièce d'identité** (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité) **N.B.** : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.
- Deux **photos d'identité** récentes de format minimum 3 cm x 4 cm, tête nue (au dos de laquelle vous inscrirez vos nom, prénom et le diplôme préparé), dont une sera agrafée sur la première page de ce dossier.
- Une photocopie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense** pour les Français de moins de vingt-cinq ans (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national)
- Une photocopie de votre attestation de **formation aux premiers secours** (AFPS) ou PSC1 ou BNS
- Pour les personnes handicapées, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté (Rappel : prendre contact avec la DRDJSCS de votre région de résidence en amont des exigences préalables à l'entrée en formation).
- Un **certificat médical** d'absence de contre-indication* à la pratique des activités équestres datant de moins d'un an. (*termes exacts à respecter).
- La photocopie des justificatifs des unités capitalisables déjà obtenues précisées dans le dossier de renseignements
- Les justificatifs des TEP

Cadre réservé à l'administration

Réception : __ / __ / ____ par : _____

Dossier Complet avec règlement des frais:

- Oui
- Non

Observations :

Dossier de renseignements à l'entrée en formation

FORMATION SUIVIE

Organisme de formation : IFCE – ESCE site de Saumur

Formation : BPJEPS « Formation sport »

Numéro de session de formation : 16044BP0030

Spécialité : Educateur sportif

Mention(s) : activités équestres

A. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) ACQUISE(S) DANS LE CADRE DE LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (joindre les justificatifs) :

UC	DATE D'OBTENTION	DELIVRÉE PAR LA DRJSCS DE
<input type="checkbox"/> UC 1		
<input type="checkbox"/> UC 2		
<input type="checkbox"/> UC 3		
<input type="checkbox"/> UC 4		

B. UNITE(S) CAPITALISABLE(S) OBTENUE(S) DE DROIT PAR ÉQUIVALENCE OU DISPENSE DANS UN AUTRE CADRE (BPJEPS dans une autre spécialité, conditions particulières dans l'arrêté de la mention...) (joindre les justificatifs) :

UC	JUSTIFICATIFS	DATE D'OBTENTION	TEXTES RELATIFS
<input type="checkbox"/> UC 1			
<input type="checkbox"/> UC 2			
<input type="checkbox"/> UC 3			
<input type="checkbox"/> UC 4			

QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	Brevet des collèges ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (préciser)	Baccalauréat (préciser)	Supérieur au baccalauréat (préciser)
Autres (préciser le niveau)				

DIPLÔMES PROFESSIONNELS

(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	CAP	BEP	Baccalauréat professionnel (préciser)	BTS	Licence professionnelle
Autres (préciser le niveau)					

DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORT

(cocher la case correspondante)

BASE, BAFA, BAFD (préciser)	BAPAAT	BEES 1^{er} (Préciser l'option)	BPJEPS (Préciser la spécialité)	BEATEP	BEES 2^{ème} (Préciser l'option)	DEFA	DEJEPS (Préciser la mention)	DESJEPS (Préciser la mention)	DE DPAD	BEES 3^{ème} (Préciser l'option)
Autres (préciser)										

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

(cocher et compléter la case correspondante)

CDI		CDD		CONTRATS AIDÉS					
				Aides au projet associatif			Aides à la personne		
temps partiel	temps plein	temps partiel	temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'avenir (EA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur (préciser)									
Autres (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti, ...)									

Réservation de box

Nom :

Prénom :

Adresse de facturation :

.....

*La facturation du box sera faite obligatoirement **au nom du stagiaire** afin que cette prestation puisse bénéficier de la TVA 0% en tant que prestation rattachable à une action de formation.*

Date d'arrivée du cheval : __ / __ / __

Date de départ du cheval: __ / __ / __

Discipline:.....

Cheval:

NOM DU CHEVAL : **N° SIRE** (7 chiffres + 1 lettre)

Adresse de provenance du cheval :

Paille Copeaux (supplément de 5,60€/jour)

Sexe : M o - F o - H o

Propriétaire :

Nom, prénom :

Adresse :

portable : email :

Lors de votre arrivée à l'École Nationale d'Équitation, il vous sera indiqué à l'accueil « guérite » le numéro de box de votre (de vos) cheval (chevaux).



Pour des raisons de sécurité **une pièce d'identité vous sera demandée**, une carte provisoire d'accès vous sera remise.

O Très important :

Nous vous demandons de respecter le nombre de chevaux que vous avez déclaré lors de votre inscription.

Tout cheval supplémentaire non prévu lors de l'inscription ne pourra pas être accueilli à l'École.

Toute réservation est due, aucune remise ne sera accordée pour une arrivée retardée ou un départ anticipé.

Ces dispositions sont mises en place afin de mieux vous accueillir au sein de l'établissement. Nous vous remercions de votre compréhension.

Date et signature

Annexe 1

Aide au Financement

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

- **Agé(e) de moins de 26 ans :**

Contactez la Mission Locale de votre secteur. Prévoir 2 à 3 RDV avant de pouvoir prétendre à une aide (chèque qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), emplois d'avenir ...etc).

- **Sans emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non inscrits, **il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi** et de demander à rencontrer un Conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place : Chèque Qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), actions conventionnées, AIF (Aides Individuelles à la formation), contrats aidés, CPF (Compte Personnel de Formation)etc).

Allocataire du RSA ou bénéficiaire d'autres minima sociaux (il vous faut prendre contact avec votre référent RSA ou votre assistante sociale). Aide possible du Conseil Général (FAJ(Fonds d'Aide aux Jeunes)...etc).

- **Salarié** :(en CDI – CDD) :

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du FAFSEA) ou tout autre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

- **Dirigeant et Travailleur indépendant :**

Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA).

Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

- **Sportif de haut niveau :**

Prenez contact avec l'IFCE, votre Fédération, votre Ligue, ou encore votre club.

- **Personne en situation de handicap :**

Prenez contact d'une part, avec l'AGEFIPH (attention : co-financement obligatoire) et d'autre part avec le Cap Emploi et/ou avec votre assistante sociale si vous êtes déjà pris en charge.

Attention :

- 1** - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation
- 2** - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.
- 3** - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.

Annexe 2

Le déroulement des épreuves

Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement de la sélection.

Cheval personnel obligatoire lors du passage des tests

I – Les tests d'exigences préalables (TEP) :

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

TEST A : Maîtrise en extérieur et en terrain varié (**cheval personnel obligatoire***)

Le(la) candidat(e) réalise le test figurant en annexe IV-A de l'arrêté du 31 octobre 2016 portant création de la mention « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » disponible à l'adresse : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/bp_ae_-_4_uc_-_9_novembre_2016.pdf

Pour valider le test A, le(la) candidat(e) doit valider l'ensemble des critères.

Est dispensé(e) du Test A le(la) candidat(e) justifiant au moyen d'une attestation délivrée par le directeur technique national :

- de 2 participations sans abandon ni élimination en épreuves de concours complet d'équitation (CCE) niveau club 2 minimum ou équivalentes ;

ou

- de 3 participations sans abandon ni élimination en épreuves de niveau club 2 minimum ou équivalentes dont une au moins en : CCE ou TREC (Techniques de Randonnée Équestre de Compétition) ;

TEST B : Test technique (**cheval personnel obligatoire***)

Le(la) candidat(e) réalise les trois tests (B1, B2, B3), composant le test B figurant en annexe IV-B de l'arrêté du 31 octobre 2016

TEST technique B1 - Travail sur le Plat : **Obligatoire pour la sélection**

Durée : 10 minutes maximum. - En filet ou bride, éperons et cravache autorisés. Le candidat ayant préalablement détendu présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte, sur un rectangle de 60 X 20 m.

TEST Technique B2 - Saut d'obstacles : **Obligatoire pour la sélection**

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu sur le plat et à l'obstacle présente les exercices dans l'ordre en tenue correcte. Embouchure et harnachement conformes au règlement de Saut d'obstacles de la FFE, éperons et cravache autorisés.

TEST Technique B 3 - Travail à pied : **Obligatoire si pas dispensé du test B**

Durée 10 minutes maximum. Le candidat ayant préalablement détendu, présente un équidé en filet à la longe sans enrênement et exécute les exercices dans l'ordre. Les exercices peuvent être effectués indifféremment aux 2 mains. Chambrière et gants obligatoires, éperons interdits.

Cheval personnel* : peut être différent du cheval prévu pour la formation

II – La sélection : (**obligatoire pour tous les candidats**)

- **un entretien professionnel** de motivation d'une durée de 20 minutes : il sera demandé au candidat de s'exprimer sur son CV et son projet professionnel. Il indiquera dans son projet le mode de financement envisagé lors de la formation

- **une épreuve écrite de type dissertation:**

Déroulement : Écrit d'une durée de 2 heures portant sur le métier de l'enseignement et le milieu équestre en général. Épreuve notée sur 20.

Critères d'évaluation :

- capacité d'analyse et de réflexion
- capacité à organiser ses idées
- capacité à argumenter
- soin apporté à la présentation et à l'orthographe

- une épreuve écrite de type QCM :

Déroulement : Écrit d'une durée d'une heure portant sur l'histoire de l'équitation et sur la théorie pratique jusqu'au GALOP 7. Épreuve notée sur 20.

Critères d'évaluation :

- minimum de connaissances justifiant son intérêt pour l'aspect technique de l'équitation et les soins aux chevaux.

- une épreuve pratique en fonction de la discipline (Cheval Personnel prévu pour la formation obligatoire)

Récapitulatif :

TEP	Test A	Maitrise en extérieur et Terrain Varié	Cheval personnel*	Obligatoire si pas de dispense test A
	Test B	B 1 : Travail sur le plat : dérouler une reprise	Cheval personnel*	Obligatoire pour sélections
		B 2 : Parcours d'obstacles	Cheval personnel*	Obligatoire pour sélections
		B 3 : Travail à pied	Cheval personnel*	Obligatoire si pas de dispense test B
Cheval personnel* : peut être différent du cheval prévu pour la formation				
SELECTIONS	Epreuve pratique en fonction de la discipline		Cheval Personnel prévu pour la Formation	Obligatoire
	Ecrit + QCM			Obligatoire
	Entretien			Obligatoire

Dispenses et équivalences :

Voir annexe VI de l'arrêté du 31 octobre 2016 portant création de la mention « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » disponible à l'adresse : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/bp_ae_-_4_uc_-_9_novembre_2016.pdf